

POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ISERE 2017-2021

REGLEMENT D'INTERVENTION SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

PRÉAMBULE

En décembre 2015, le Département de l'Isère a adopté de nouvelles orientations pour la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), parmi lesquelles celles de favoriser :

- l'éducation à l'environnement,
- l'accompagnement des familles et des publics en difficulté au sein d'un cadre de vie préservé,
- la valorisation touristique de certains sites naturels protégés,
- la valorisation des espaces naturels fréquentés pour les sports de pleine nature,
- la protection et la valorisation des patrimoines naturels, historiques et culturels, bâtis ou non, ainsi que les usages traditionnels isérois.

Pour décliner cette politique, le Département a adopté, dans un premier temps, un « Règlement d'intervention sur le réseau des espaces naturels protégés isérois » avec pour principal objectif d'équilibrer et de stabiliser le réseau des sites tout en favorisant leur gestion directe par les collectivités locales. En parallèle, durant l'année 2016, le Département s'est doté d'une organisation et de moyens adaptés pour gérer en régie les sites départementaux.

Afin de poursuivre cette démarche dans le but de sensibiliser le plus large public possible à la préservation de ces sites et de faciliter l'appropriation locale des ENS, le Département propose un nouveau règlement consacré à « *la sensibilisation et l'éducation à l'environnement* ».

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement vise à donner à l'homme les moyens de mieux connaître le monde qui l'entoure et d'avoir un comportement responsable. L'éducation à l'environnement permet ainsi une éducation à la citoyenneté mais aussi contribue à des apprentissages pluridisciplinaires mêlant des approches scientifique, littéraire, artistique, sensorielle, ludique, sportive...

Plus de 13 ENS départementaux et 30 ENS locaux rendus accessibles au public grâce à des aménagements et des équipements spécifiques permettent de déployer des actions particulières d'accompagnement en lien avec les compétences du Département, telles que les projets de découverte des ENS en faveur des jeunes ou la campagne estivale Nature et Patrimoine à destination du grand public mais aussi des publics marginalisés ou fragilisés.

Aussi, ce nouveau règlement d'intervention se donne pour objectif général de favoriser et diversifier l'accueil sur les Espaces Naturels Sensibles à des fins d'éducation à l'environnement mais aussi de développer le lien social et l'attractivité des territoires.

Tableau récapitulatif des objectifs, actions et indicateurs de résultat du règlement d'intervention Sensibilisation et Education à l'environnement

Orientation stratégique transversale :				
Responsabiliser les collectivités locales dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel				
Orientations	Objectifs	Bilan 2016	Indicateurs de résultat	Fiche-action
1- Les ENS, supports d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté (pour tous et à tous les âges de la vie)	Elargir la campagne estivale Nature et Patrimoine aux publics bénéficiaires des politiques du Département, aux habitants et acteurs proches des ENS, aux acteurs du tourisme, aux agents départementaux.	- environ 13 000 personnes / an - 35 % animations publics Dept., 16% anim. programmées, 49% anim. libres - 28 évènements (8% des personnes) - 9 publics différents	Nb de personnes sensibilisées/an Proportions par types d'animations Nombre d'évènements Nombre de publics différents et proportions	FA-1
	Diversifier les projets de découverte ENS en faveur des jeunes (collèges, établissements d'enseignement agricoles) tout en renforçant leur qualité et leur valorisation.	- 20 000 élèves participant - 7% de collégiens - 91% d'élèves de primaire	Nombre d'élèves participant Part des collégiens Part des autres types d'élèves	FA-2
	Renforcer le rôle des ENS dans la formation professionnelle (animateurs agréés ENS, enseignants, forestiers, agriculteurs, encadrants des chantiers d'insertion, encadrants sportifs...)	- Formation des enseignants - Formation sécurité / chasse - Chantier forestier exemplaire	Nombre de formations par an Nombre de chantier école par an Nombre de sites utilisés	FA-3
2- Les ENS, facteurs de lien social	Utiliser les ENS pour faciliter l'insertion sociale des publics fragilisés (chantiers d'insertion, chantiers éducatifs, projets avec l'aide sociale à l'enfance, les personnes en situation précaire ou de handicap...)	300 jours /chantiers d'insertion ENSD + 100 jours /entretien des cours d'eau 1 870 personnes en difficulté en animation	Nb de jours de chantiers d'insertion Nombre de projets par an Nombre de personnes en difficulté concernées par des animations	FA-4
	Favoriser l'appropriation locale des ENS par les habitants et les acteurs d'un territoire en développant des évènements festifs, culturels, des chantiers participatifs, les sciences participatives...	Ex : Soirée habitants et éleveurs au Col du coq	Nombre d'évènements/an, Nombre de chantiers participatifs/an et nombre de participants Nb de personnes en animations	FA-5
3- Les ENS, éléments d'attractivité des territoires	Développer la valorisation touristique des ENS en les intégrant dans l'offre touristique du Département Valoriser les paysages et les richesses naturelles de l'Isère lors des activités de randonnées et de sport de nature	Isère magazine hors-série paysage Campagne des guides ENS relayée par les OT et APIDAE	Part de touristes isérois et non isérois dans la campagne estivale Nombre de communications par an	FA-6
	Développer la valorisation historique et/ou culturelle des ENS en lien avec les services culturels du Département	Fiches thématiques Ecouges, col du coq, valorisation bâtiments	Nombre de sites valorisés Nombre de projets / an Nombre de fiches thématiques culture	FA-7
	Développer le lien entre patrimoine naturel et patrimoine culturel dans un programme d'actions Nature et Culture	Opération « Paysage, Paysages »	Nombre d'actions et d'évènements /an	FA-8
Actions transversales :				
- Réaliser un Schéma départemental d'accueil du public sur les ENS , définissant une offre de découverte répartie sur le territoire, cohérente et complémentaire, pour tous publics, autour de la thématique de « L'Homme dans son Environnement »				FA-9
- Développer la communication sur le réseau des ENS et les actions menées				FA-10
- Favoriser les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans les partenariats				

1- LES ENS, SUPPORTS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET À LA CITOYENNETÉ

L'ouverture au public des ENS est prévue par la loi du 18 juillet 1985 (transposée dans le code de l'urbanisme). Elle a principalement pour objectif la découverte et la sensibilisation à la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers des sites.

A ce titre les terrains doivent être aménagés pour le public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Ainsi, les aménagements, présents sur près de 50 ENS en Isère, sont compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels. Des opérations d'accompagnement, comme la campagne estivale d'animations « Nature et Patrimoine » et les projets de découverte ENS en faveur de jeunes, actions phares sur ce thème, complètent l'aménagement des sites.

Ce règlement tend à mieux organiser l'accueil du public et le rôle éducatif des ENS.

OBJECTIFS

- **Elargir la campagne estivale Nature et Patrimoine** aux publics bénéficiaires des politiques du Département, aux habitants et acteurs proches des ENS, aux acteurs du tourisme,
- **Diversifier les projets « A la découverte des ENS »** soutenus par le Département en faveur des jeunes (collèges, établissements d'enseignement agricoles...) tout en renforçant leur qualité et leur valorisation,
- **Développer le rôle des ENS comme supports de la formation professionnelle** (animateurs nature agréés ENS, enseignants, forestiers, agriculteurs, encadrants des chantiers d'insertion, encadrants sportifs...).

1.1- LA CAMPAGNE ESTIVALE NATURE ET PATRIMOINE

Le Département organise chaque été une campagne d'été d'animations avec la présence d'animateurs ENS sur des sites départementaux principalement et certains sites locaux adaptés.

Leur mission principale est d'informer le public sur l'intérêt de préserver les patrimoines naturel, historique et culturel et paysager isérois et les modalités de leur gestion. Une présence régulière sur les sites est organisée ainsi que des animations et des événements.

Ce règlement vise à diversifier les publics bénéficiant de l'accueil des animateurs ENS en réalisant des animations spécifiques pour le public local, les publics bénéficiaires des politiques départementales et les agents du Département. L'évènementiel est également développé pour mieux faire vivre les sites et les valoriser auprès d'un large public.

La campagne s'appuie sur **une vingtaine de sites maximum, principalement des sites départementaux auxquels s'ajoutent des sites locaux** variables chaque année selon leur actualité et la volonté des communes de les valoriser.

Elle se base sur l'embauche **d'une quinzaine d'animateurs ENS saisonniers pendant 5 à 6 mois, organisés en 3 pôles** (Nord, Centre et Sud Isère).

Cette campagne d'animation estivale s'insère dans l'offre touristique iséroise en valorisant les différents patrimoines naturels et culturels présents et les paysages isérois. Elle contribue également à proposer une activité de plein air, des animations gratuites à un public local varié n'ayant habituellement pas accès à des sorties nature.

CF - FICHE-ACTION FA-1 : FAIRE EVOLUER LA CAMPAGNE ESTIVALE NATURE ET PATRIMOINE

1.2- LES PROJETS DE DECOUVERTE ENS POUR LES JEUNES

Les projets de découverte des ENS sont portés par le Département en lien avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN). Proposés par les enseignants, ils **incitent les élèves pendant leur cursus scolaire, à une découverte active de l'environnement et des relations Homme-Nature** : variété et gestion des milieux naturels, agricoles et forestiers, diversité et protection des espèces, des paysages, fonctionnement des écosystèmes et services rendus par la nature, continuités écologiques, aménagement durable du territoire...

Il s'agit d'une **aide forfaitaire versée aux établissements scolaires** (écoles, collèges, lycées professionnels agricoles) pour réaliser un projet pédagogique comportant des visites sur les espaces naturels protégés ouverts au public (environ 50 sites). Les visites sont obligatoirement accompagnées par des animateurs agréés par le Département.

Les collèges réalisant relativement peu de projets pédagogiques (7 % des élèves) contrairement aux écoles primaires (91 % des élèves), il importe de rééquilibrer ce programme en faveur des collèges relevant de la compétence départementale.

Pour cela, **les projets pour les collèges sont simplifiés** pour être plus incitatifs, favoriser l'intégration des élèves dans le territoire et réduire les déplacements. Le **programme est également élargi aux établissements d'enseignement agricole** et la **sélection des projets des écoles est renforcée** pour en favoriser la qualité et réduire les déplacements.

Ainsi, plusieurs types de projets de découverte ENS sont proposés selon les établissements. Ils sont systématiquement accompagnés par des **animateurs nature agréés** (Cf. dernier paragraphe) par le Département et comportent chacun plusieurs temps obligatoires.

Pour les **collèges** et les **établissements d'enseignement agricole** :

- « *Projet Découverte ENS* » : 1 sortie sur un espace naturel protégé + 1 sortie sur un espace naturel proche (dont sites associés) en privilégiant les modes de transport doux + 1 action en faveur de la biodiversité sur l'établissement ou la commune.
- « *Projet Immersion ENS 2 jours* » ou « *Projets Immersion ENS 3 jours* » : 2 ou 3 jours sur un espace naturel protégé, avec hébergement sur site ou à proximité immédiate + 1 action en faveur de la biodiversité sur l'établissement ou la commune.

Pour les **écoles primaires** :

- « *Projet découverte 3 ENS* » : 3 sorties sur un ou plusieurs espaces naturels protégés (possibilité d'une sortie maximum sur un site associé),
- « *Projet découverte 2 ENS* » : 2 sorties sur un ou deux espaces naturels protégés + 1 sortie sur un espace naturel proche (dont sites associés) en privilégiant les modes de transport doux,
- « *Projet découverte 1 ENS* » : 1 sortie sur un espace naturel protégé + 1 sortie sur un espace naturel proche en privilégiant les modes de transport doux + 1 action biodiversité sur l'école ou la commune.

Une **communication** adaptée à chaque type d'établissements concernés est réalisée.

Ce dispositif est **ouvert ponctuellement à d'autres centres de formation** au cas par cas.

Afin de garantir la qualité des projets, les animateurs nature accompagnant les élèves pour la découverte des ENS sont agréés par le Département en lien avec l'Education nationale. Une évaluation permet de tester les connaissances nécessaires à leurs interventions (dont celles sur la politique ENS) mais aussi leurs compétences pédagogiques. Les animateurs agréés sont accompagnés et évalués régulièrement par le Département pour renouveler leur agrément. Les enseignants bénéficient en outre de formations et de journées d'échanges pour monter des projets de découverte ENS (Cf. § 1.3).

Règles de financement des projets de découverte ENS

(en €/classe/an)	Collèges et établissements agricoles	Ecoles Primaires	Autres centres de formation
« Projet Découverte ENS »	1 200 €* ou 1 500 € **		Ponctuellement Aide estimée au cas par cas
« Projet Immersion ENS 2 jours »	2 200 €		
« Projet Immersion ENS 3 jours »	3 600 €		
« Projet Découverte 3 ENS »		850 €	
« Projet Découverte 2 ENS »		750 €	
« Projet Découverte 1 ENS »		650 €	

* Pour les établissements pouvant aller sur un espace naturel proche en mode doux (transport en commun, vélo ou à pied).

** Pour les établissements ne bénéficiant pas d'un réseau de transports en commun ou de pistes cyclables et devant prendre un bus pour aller sur un espace naturel proche.

CF - FICHE-ACTION FA-2 : DIVERSIFIER LES PROJETS DE DECOUVERTE ENS POUR LES JEUNES

1.3- LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les sites ENS et les différentes actions qui y sont menées constituent de bons supports de formation dans des thématiques variées : biodiversité, gestion des milieux naturels, éducation à l'environnement, agriculture et environnement, pastoralisme, gestion forestière, services rendus par la nature, compensation environnementale, mise en valeur du patrimoine culturel, gestion halieutique, actions cynégétiques...

Certains sites se prêtent plus particulièrement à l'accueil de formations en raison des actions et des équipements présents ou en cours de développement (Ecouges, Save, Peuil, Herretang...).

Visant plus particulièrement les gestionnaires d'espaces naturels, les élus et agents des services techniques des collectivités, les animateurs nature agréés, les agriculteurs et acteurs de l'agriculture, les forestiers et acteurs de la filière bois, les usagers des sites (chasseurs, pêcheurs...), cette démarche s'adresse également aux professionnels des travaux publics et du bâtiment, paysagistes, encadrants des activités de sports de pleine nature, encadrants des chantiers d'insertion mais aussi aux agents du Département dans les domaines du social, du tourisme, de la culture...

CF-FICHE-ACTION FA-3 : RENFORCER LE ROLE DES ENS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2- LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, FACTEURS DE LIEN SOCIAL

Les sites ENS peuvent être utilisés pour faciliter l'insertion sociale des publics fragilisés (chantiers d'insertion, chantiers éducatifs, projets en lien avec l'aide sociale à l'enfance –ASE-, ou le service local de solidarité -SLS -...) et favoriser l'appropriation locale des ENS par les habitants et les acteurs d'un territoire en développant des événements festifs, culturels, chantiers participatifs, des programmes de sciences participatives...

2.1- LES ENS POUR FACILITER L'INSERTION SOCIALE DES PUBLICS FRAGILISES

Le Département a des compétences fortes dans le domaine social : aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, accueil de la petite enfance, insertion par l'emploi, aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, pris en compte des aidants...

Les Espaces Naturels Sensibles peuvent être de très bon supports pour accompagner ces politiques ; les activités dans la nature offrant des conditions d'échanges, de dialogue, de partage d'expérience privilégiés pour les travailleurs sociaux et leurs publics. Les premiers retours de la campagne estivale 2016 d'animations sur les ENS témoignent de l'intérêt de ces visites qui concourent au bien-être, à l'apaisement, à la confiance en soi des personnes ayant participé.

CF - FICHE-ACTION FA-4 : UTILISER LES ENS POUR FACILITER L'INSERTION SOCIALE DES PUBLICS FRAGILISES

2.2- L'APPROPRIATION LOCALE DES ENS

Les Espaces Naturels Sensibles sont avant tout des lieux de vie que les habitants et acteurs locaux apprécient et fréquentent. La préservation à long terme des espaces naturels passe par l'appropriation locale des sites.

Il s'agit de **faire des ENS des lieux de vie** sur lesquels la population et les acteurs locaux s'impliquent dans leur préservation et leur valorisation mais aussi de **valoriser les ENS pour les services rendus** (épuration de l'eau, de l'air, régulation des crues, pollinisation, production...) **et leur contribution au développement local** (agriculture, tourisme, culture, loisirs...)

Afin de favoriser l'appropriation des sites par les acteurs locaux, diverses actions peuvent être menées : animations organisées spécialement par les agents du Département (Cf. FA-1), projets de découverte ENS avec les établissements proches des sites (Cf. FA-2), événements spécifiques aux sites, chantiers participatifs mobilisant les habitants et les acteurs locaux, programmes de sciences participatives...

CF - FICHE-ACTION FA-5 : FAVORISER L'APPROPRIATION LOCALE DES ENS

3- LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, ELEMENTS D'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Afin de faire des sites ENS des éléments d'attractivité des territoires isérois, l'action du Département vise à :

- Développer la **valorisation touristique** des ENS et des territoires et à les intégrer dans l'offre touristique du Département,
- Développer la **valorisation historique et/ou culturelle** des ENS en lien avec les services culturels du Département
- Développer le **lien entre patrimoine naturel et patrimoine culturel** dans un programme d'actions Nature et Culture

3.1- LA VALORISATION TOURISTIQUE DES ENS ET DES TERRITOIRES

Certains sites ENS peuvent s'inscrire dans une offre touristique globale (été comme hiver), afin de développer l'attractivité des territoires, de participer à leur développement économique, de renforcer l'appropriation de la politique ENS par les élus locaux, mais aussi de participer à la sensibilisation d'un public plus large (isérois et non isérois) à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Suite à l'**identification des sites ENS à potentiel touristique** (capacité d'accueil, localisation, accessibilité, qualité paysagère, implication locale...), il s'agit de **définir une stratégie de valorisation** touristique des sites en lien avec Isère tourisme, le PDESI et les professionnels du tourisme et des loisirs, dont les offices du tourisme.

CF - FICHE-ACTION FA-6 : DEVELOPPER LA VALORISATION TOURISTIQUE DES ENS EN LES INTEGRANT DANS L'OFFRE TOURISTIQUE DU DEPARTEMENT

3.2- LA VALORISATION HISTORIQUE ET CULTURELLE DES ENS

De nombreux sites ENS conjuguent patrimoine naturel et patrimoine culturel. La culture constitue une porte d'entrée contribuant à l'appropriation locale des ENS par les populations riveraines ou touristiques, intéressées par l'histoire et les relations Homme - Nature.

Afin de permettre une valorisation ultérieure, la démarche vise à **renforcer la connaissance** culturelle, patrimoniale et historique sur les sites ENS. Il s'agit également de **favoriser la restauration et la valorisation du patrimoine culturel et historique** sur les sites dans les plans de gestion (Exemples : Restauration et valorisation de l'histoire de l'Homme aux Ecouges, de la ferme du Peuil, de la Tuilerie sur le site de l'Herretang, du four à pain aux Rimets...).

CF - FICHE-ACTION FA-7 : DEVELOPPER LA VALORISATION CULTURELLE ET HISTORIQUE DES ENS.

3.3- LE LIEN ENTRE PATRIMOINE NATUREL ET PATRIMOINE CULTUREL

Patrimoine naturel et culturel sont étroitement liés du fait de la présence de l'Homme sur l'ensemble du territoire isérois et du lien étroit qu'il entretient avec les ressources naturelles et son environnement depuis toujours.

Il existe de nombreux exemples de rapprochement entre activités culturelles et Espaces Naturels Sensibles, les sites ENS pouvant être sources d'inspiration pour les artistes et être ainsi adaptés à certaines activités (musique, peinture, théâtre, danse...).

Il s'agit ainsi d'**organiser et structurer le rapprochement entre nature et culture** (et histoire locale) sur les sites ENS, dans le but de toucher d'autres publics, de faire connaître la préservation du site et susciter une adhésion plus large : interventions d'artistes, calendrier annuel d'animations culturelles...

CF-FICHE-ACTION FA-8 : DEVELOPPER LE LIEN ENTRE PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL.

4- ACTIONS TRANSVERSALES

4.1- LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LES ENS

Afin de définir puis valoriser une offre de découverte répartie sur le territoire, cohérente et complémentaire pour tous publics, autour de la thématique « L'Homme dans son Environnement », le schéma départemental d'accueil du public sur les ENS doit se structurer autour de 3 grands axes :

- **Une charte** donnant les grands principes d'accueil du public sur les ENS (aménagement de base, signalétiques, carte de sensibilité et d'attractivité, capacité d'accueil...)
- **Une cohérence spatiale et thématique de l'offre** : répartition géographique des ENS ouverts au public, des équipements et des thématiques abordées, lien avec la fréquentation, outils de sensibilisation ou autres types de médiation...
- **Une offre d'accueil adaptée** à tous les publics (publics en lien avec les compétences sociales du Département, habitants et acteurs locaux, visiteurs occasionnels), aux périodes et au type d'accompagnement, en lien avec une stratégie de communication.

Ce schéma sera réalisé en **lien étroit avec les autres politiques du Département** ayant trait à l'accueil du public sur les ENS : tourisme, sentiers de randonnée, sports de nature, culture, social...

CF - FICHE-ACTION FA-9 : REALISER UN SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LES ENS

4.2- LA COMMUNICATION SUR LE RESEAU DES ENS ET LES ACTIONS MENEES

Afin de **renforcer la politique de communication pour faciliter la découverte des sites ENS et mettre en valeur la richesse du patrimoine naturel, culturel et paysager isérois**, il s'agit de valoriser régulièrement les points forts (patrimoines, paysages, histoire, actions annuelles « phares »,...) et partager l'agenda des visites et des événements avec la population iséroise mais aussi les usagers des sites, les élus locaux, les agents départementaux.

La création d'outils et de supports de communication permet de développer des actions de communication, d'être présents sur des événementiels, de sensibiliser les médias, les partenaires et les publics aux actions et aux activités de la politique départementale.

CF - FICHE-ACTION FA-10 : DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LE RESEAU DES ENS ET LES ACTIONS MENEES.

4.3- LES ACTIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT DANS LES PARTENARIATS

En s'appuyant sur le réseau de partenaires isérois compétents dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, il s'agit de soutenir et privilégier les actions sur ces thèmes entrant dans le cadre des politiques départementales, dans les conventions de partenariat.

Carte des espaces naturels isérois pouvant accueillir du public

Janvier 2017



REGLEMENT D'INTERVENTION SENSIBILISATION ET EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT – 2017-2021

FICHES-ACTIONS

FA-1 : FAIRE EVOLUER LA CAMPAGNE ESTIVALE NATURE ET PATRIMOINE ELARGIR AUX PUBLICS CIBLES DU DEPARTEMENT

Objectifs

La campagne estivale d'animations vise à fournir gratuitement au public une information vivante et de qualité sur le patrimoine naturel et culturel, tout en contribuant à la surveillance et à la vie des sites. Elle participe à la promotion des sites et à leur intégration dans le tissu socio-économique isérois.

Pour la période 2017-2021, les objectifs sont les suivants :

- **Assurer un accueil du public de qualité** sur les sites majeurs du Département
- **Diversifier les publics** bénéficiant de l'accueil des animateurs ENS en visant les publics peu sensibilisés à la protection du patrimoine naturel et culturel, d'une part, et ceux des structures touristiques, d'autre part :
 - o Le grand public (familles, touristes, associations...)
 - o Le public local : habitants et acteurs des sites (équipes municipales, entreprises et associations locales...)
 - o Les publics bénéficiaires des politiques départementales (Personnes en difficulté sociale, personnes âgées, personnes en situation de handicap, aide sociale à l'enfance, petite enfance, aidants...)
 - o Les agents du Département (social, éducation, route, culture, bâtiments, sorties de service ou de Directions...) en vue de faire connaître les ENS et les possibilités d'actions en lien avec leurs missions.
- **Renforcer les animations à la demande** des structures d'accueil de ces publics et développer notamment des projets inter-structures ou associant différents publics (Exemples : petites enfance et personnes âgées, personnes en insertion et public en situation de handicap...),
- **Favoriser l'évènementiel** (Ex : animations au marais de Monfort et au Col du Coq lors de la Coupe Icare) pour mieux valoriser les sites auprès d'un large public et les faire vivre en lien avec les acteurs locaux et les activités économiques locales (valorisation des partenaires agricoles, vente de produits locaux, fêtes locales...).

Missions des animateurs ENS

1- Accueil du public

Les animateurs ENS ont pour mission centrale de sensibiliser le public à l'intérêt et à la protection des patrimoines naturel et culturel :

- **Information** des visiteurs et sensibilisation aux comportements respectueux du site et des usages;
- **Animations :**
 - **Libres** à partir de postes d'accueil sur les sites très visités où sont proposés des outils pédagogiques, expositions... *les week-ends, en juillet-août,*
 - **Programmées régulièrement**, avec une visite guidée du site (inscription conseillée), *les week-ends et éventuellement un jour dans la semaine, en juillet-août,*
 - **Sur demande pour des groupes constitués**, dans le cadre d'un appel à projets lancé auprès des structures sociales et touristiques du Département mais aussi, plus ponctuellement, organisées avec les riverains et acteurs locaux (élus, chasseurs, agriculteurs, associations et entreprises locales...) et les agents du Département (journées de cohésion, d'information pour favoriser la transversalité entre les politiques...), *en mai, juin et septembre principalement,*
 - **Lors d'évènements** organisés par les animateurs ENS sur le site ou à proximité (journées « portes ouvertes », fête liée à une action sur un site comme la transhumance, inauguration d'un équipement, projection de films suivi d'échanges) ou s'inscrivant dans des événements nationaux et locaux (journées du patrimoine, fête de la nature, nuits de la chauve-souris, Coupe Icare, festivals...), *toute la saison.*

2- Communication

Afin de faire connaître la campagne et augmenter le nombre de visiteurs sensibilisés, les animateurs ENS travaillent en lien avec les offices de tourisme et autres structures locales adaptées pour diffuser l'information sur la campagne estivale et les événements à partir des différents supports de communication.

3- Surveillance et observation du site

Au-delà de l'activité centrale d'accueil, l'animateur ENS assure des tâches de surveillance, d'observation et de participation ponctuelle à la gestion des sites :

- il veille à ce que le règlement intérieur de l'ENS soit respecté, informe le public sur les comportements respectueux (usage du site, sécurité) et contacte des personnes compétentes en cas de problèmes techniques, réglementaires ou humains ;
- il veille à la propreté et à la sécurité du site (chute de branche, équipements défectueux...) et en informe le gestionnaire du site. Il peut contribuer à des observations naturalistes, de fréquentation ou de gestion, en lien étroit avec le gestionnaire du site, dans le cadre du plan de gestion.

Organisation de la campagne

1- Les sites ENS ouverts à la campagne

Les animateurs ENS sont mobilisés sur des ENS ayant un fort potentiel de fréquentation.

Au minimum 6 sites départementaux font l'objet d'une présence renforcée : Bois de la Bâtie – Col du coq – Ecouges – Tourbière de l'Herretang – Etang de Lemps – Etang de Montjoux, auxquels s'ajouteront d'autres sites majeurs en cours de constitution : Tourbière de Peuil, Save, Marais de la Matheysine...

Aux sites départementaux s'ajoutent également des sites locaux choisis chaque année à la demande des collectivités responsables, en fonction de l'implication des acteurs locaux dans leur valorisation et de l'actualité (création d'un sentier de découverte, participation possible du public à des suivis scientifiques ou des programmes de recherche scientifique en cours...).

Ces sites feront l'objet d'une présence ponctuelle (animations à la demande ou programmées) dans la saison en complément des sites départementaux majeurs.

2- Le recrutement des Animateurs ENS

Le Département procède chaque année au recrutement des saisonniers « Animateurs ENS » sur la base de leurs compétences pédagogiques et naturalistes.

Pour répondre à l'objectif de développer les animations à la demande des structures, une quinzaine de d'agents saisonniers sont recrutés sur 5 à 6 mois d'avril à septembre.

Des adaptations de la période de présence sont possibles d'une année sur l'autre en cas de besoin.

Des journées d'adaptation à la mission sont dispensées aux saisonniers, échelonnées sur les 8 premières semaines de contrat pour leur permettre de programmer le plus tôt possible les animations à la demande et la communication. Un coordinateur est également recruté avant l'arrivée des animateurs afin de préparer la campagne et d'en assurer ensuite la coordination quotidienne.

3- Communication sur la campagne estivale d'animations Nature et Patrimoine

La campagne estivale d'animation fait l'objet d'une communication spécifique, à travers une publication dans le magazine Isère Mag, des dépliants disponibles dans les offices du tourisme, les syndicats d'initiative et les maisons de territoire et d'affiches. D'autres outils sont développés, en lien avec le service communication du Département et Isère Tourisme (site internet et newsletter, vidéos promotionnelles, mailinglist, applications smartphone, autres supports numériques...).

Une communication à destination des différents publics cibles du Département et des acteurs du tourisme, devra être réalisée le plus en amont possible (janvier), dans le cadre d'un appel à projets. Ceci afin d'organiser les animations à la demande sur mai et juin.

Acteurs impliqués

- DAM/SPN et SRA, DRH, Directions territoriales / social, Service communication, DCP
- Isère tourisme
- Offices du tourisme, communes et autres relais

Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes sensibilisées / an (près de 13 000 en 2016)
- Proportions des types d'animations
- Nombre d'évènements
- Nombre de publics différents participant

FA-2 : DIVERSIFIER LES PROJETS DE DECOUVERTE ENS POUR LES JEUNES

Définition

Les projets de découverte des ENS sont portés par le Département en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Ce programme consiste en un accompagnement financier forfaitaire des établissements scolaires pour réaliser des projets pédagogiques proposés par les enseignants sur le réseau des espaces naturels protégés de l'Isère ; projets accompagnés par des animateurs nature agréés.

Il incite les jeunes pendant le cursus scolaire, à une découverte active de l'environnement et des relations Homme-Nature : gestion des milieux naturels, diversité et protection des espèces, des paysages, fonctionnement des écosystèmes, services rendus par la nature, continuités écologiques, aménagement durable du territoire...

Cette démarche pluridisciplinaire permet de valoriser des approches aussi bien techniques, scientifiques, sensorielles, économiques que littéraires ou plastiques. L'opération s'inscrit dans une démarche éducative permettant aux jeunes de développer leur esprit critique et d'acquérir une attitude responsable vis à vis de leur environnement.

Objectifs

- **Simplifier les projets pour les collèges** pour les rendre plus incitatifs, favoriser l'intégration des élèves dans le territoire et limiter les déplacements,
- **Elargir les projets aux Etablissements d'enseignement agricoles**,
- **Renforcer la sélection des projets des écoles** pour en favoriser la qualité et réduire les déplacements.

Publics visés

Les projets de découverte des ENS s'adressent aux jeunes isérois des :

- **Collèges publics et privés** (à travers le « Pass Isérois du collégien citoyen »),
- **Etablissements d'enseignement agricole** (publics ou privés, lycées professionnels, Maisons familiales et rurales...)
- **Ecoles primaires publiques ou privées**,
- **Instituts médico-éducatif et Instituts médico-pédagogiques (IME-IMPro)**
- **Centres de formation**, ponctuellement : Centre de formation d'apprentis, Universités, Ecoles d'ingénieurs, Ecoles de commerce, Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE)...

Critères de sélection des projets

Les projets pédagogiques devront répondre aux critères suivants pour être financés :

- **Thème et contenu pédagogique** permettant la découverte et la compréhension des patrimoines naturel, historique, culturel et paysager de l'Isère mais aussi des liens entre l'Homme et son environnement, favorisant la pratique d'activités de plein air
- **Projet structuré** prenant en compte le **parcours de l'élève** tout au long de sa scolarité,
- **Réalisation d'actions concrètes collectives avec les élèves** (sur le terrain et en classe),
- **Proximité des espaces naturels** choisis pour limiter les déplacements,
- **Accompagnement par des animateurs nature agréés** par le Département,
- **Valorisation obligatoire du projet** (article dans le bulletin municipal, sur Nature Isère ou dans le Dauphiné libéré, présentation par les enseignants au comité de site...).

Sites concernés

Les projets pédagogiques doivent se dérouler sur les sites du réseau des **espaces naturels protégés de l'Isère** ouverts aux scolaires :

- **Les ENS départementaux ou locaux équipés pour le public,**
- **Les Réserves naturelles nationales ou régionales** du département.

Auxquels s'ajoutent, dans une moindre mesure, des espaces naturels non protégés mais présentant un intérêt pédagogique pour l'éducation à l'environnement :

- **Les Sites Associés**, complémentaires au Réseau des Espaces Protégés Isérois, d'un point de vue pédagogique.
- **Les espaces naturels proches** des établissements, proposés par les enseignants et validés par le Département.

Cf. Carte du réseau des espaces naturels pouvant accueillir du public en fin de fiche et sur www.isere.fr.

Types de projets

L'aide financière accordée pour la réalisation des projets pédagogiques est **forfaitaire**. Elle prend en compte les frais d'animation, de transport, d'achat de petit matériel et enfin d'hébergement, dans le cas des projets en immersion. L'aide varie en fonction du type d'établissement et du type de projet.

Pour les collèges

Afin de faciliter l'accès des collèges aux projets ENS, une simplification des projets et des financements plus attractifs sont proposés avec notamment une formule de projets en immersion sur un ENS. Ce type de projet permet une insertion des élèves sur le territoire (randonnée, hébergement, repas avec des produits locaux, intervention de professionnels tels que les agriculteurs, les forestiers et les accompagnateurs en montagne...). Ils contribuent également à la valorisation des ENS et des politiques départementales auprès des élèves, de leurs familles et des enseignants.

- « **Projet Découverte ENS** »

Projet structuré comportant 3 temps obligatoires, accompagnés par des animateurs agréés :

- 1 sortie sur un espace naturel protégé (ENS ou réserve naturelle),
- 1 sortie sur un espace naturel proche du collège en privilégiant les modes de transport doux (transport en commun, vélo ou à pied),
- 1 action en faveur de la biodiversité sur le collège ou sur la commune (jardin, prairie fleurie, haie, programme de sciences participatives...).

- « **Projet Immersion ENS 2 jours** »

Projet structuré comportant 2 temps obligatoires, accompagnés par des animateurs agréés :

- Immersion pendant 2 jours et 1 nuit sur un espace naturel protégé avec hébergement sur site ou à proximité immédiate. Animations sur 3 demi-journées.
- Réalisation d'une action biodiversité sur l'établissement ou sur la commune.

Le forfait prend en compte les frais d'hébergement, de repas, d'animations, de transport, d'achat de petit matériel. Ce type de projet est particulièrement adapté aux projets d'intégration et au programme de SVT des classes de 6^{ème}.

- « **Projet Immersion ENS 3 jours** »

Idem projet précédent sur 3 jours et 2 nuits et 5 demi-journées d'animation.

Les projets ENS des collèges devront obligatoirement être inscrits dans le parcours citoyen des élèves concernés. Ils figureront ainsi dans le nouveau **Livret Scolaire Unique** de chaque élève et pourront être valorisés auprès des élèves et des familles.

Pour les projets en immersion, une sélection de sites, de structures d'hébergement et d'animateurs agréés adaptés sera proposée aux établissements. Ceux-ci auront à leur charge de les contacter pour définir leur projet sur le plan pédagogique, organisationnel et financier.

Pour les établissements d'enseignement agricole

La place de l'éducation à l'environnement dans l'enseignement professionnel agricole s'accroît. Les projets de découverte des ENS s'inscrivent parfaitement dans cette formation en sensibilisant les jeunes à la richesse des patrimoines naturel, culturel et paysager isérois. Ces projets sont l'occasion de développer des approches techniques, économiques et culturelles (produits du terroir, savoir-faire locaux, patrimoines bâtis, gastronomiques...) pour assurer la valorisation des territoires.

Les conditions financières d'accompagnement du Département sont les mêmes que pour les collèges.

Pour les collèges et les établissements d'enseignement agricole **un accompagnement technique peut être assuré par les Gestionnaires des espaces naturels et ruraux du Département** concernés.

Pour les écoles

Sur les 5 dernières années scolaires, les projets ENS concernent 25 % d'écoles maternelles et 65 % d'écoles élémentaires (dont environ 70 % pour le cycle 2 et 30 % pour le cycle 3).

Afin de limiter au maximum les déplacements, une évolution des projets est proposée pour réduire le nombre de sorties loin de l'école et limiter en conséquence les coûts économiques et écologiques de transport. Toutes les sorties et actions en faveur de la biodiversité sont accompagnées par des animateurs agréés. Les projets s'organisent en plusieurs temps obligatoires.

- « **Projet découverte 3 ENS** »

Projets comportant 3 sorties sur un ou plusieurs espaces naturels protégés (ENS ou réserve naturelle), et possibilité d'une sortie maximum sur un site associé,

- « **Projet découverte 2 ENS** »

Projets comportant 2 sorties sur un ou plusieurs espaces naturels protégés plus 1 sortie sur un espace naturel proche (dont sites associés) en privilégiant les modes de transport doux ;

- « **Projet découverte 1 ENS** »

Projets comportant :

- 1 sortie sur un espace naturel protégé (ENS ou réserve naturelle),
- 1 sortie sur un espace naturel proche de l'école (dont sites associés), en privilégiant les modes de transport doux,
- 1 action en faveur de la biodiversité à l'école ou sur la commune (jardin, prairie fleurie, haie, hôtel à insectes, programme de sciences participatives...).

Règles de financement

(en €/classe/an)	Collèges et établissements agricoles	Ecoles Primaires	Autres centres de formation
« Projet Découverte ENS »	1 200 €* ou 1 500 € **		Ponctuellement Aide estimée au cas par cas
« Projet Immersion ENS 2 jours »	2 200 €		
« Projet Immersion ENS 3 jours »	3 600 €		
« Projet Découverte 3 ENS »		850 €	
« Projet Découverte 2 ENS »		750 €	
« Projet Découverte 1 ENS »		650 €	

* Pour les établissements pouvant aller sur un espace naturel proche en mode doux (transport en commun, vélo ou à pied).

** Pour les établissements ne bénéficiant pas d'un réseau de transports en commun ou de pistes cyclables et devant prendre un bus pour aller sur un espace naturel proche.

Remarque : Pour les ENS départementaux d'accès difficile, nécessitant l'utilisation de plusieurs petits bus (Les Ecouges, Le Peuil), le sera financé au coût réel.

Procédure

1- Information des enseignants sur le programme :

- Pour les écoles primaires publiques, via le site « Culture 38 » de la DSDEN.
- Pour les collèges, via le guide du « Pass isérois du collégien citoyen » plus une communication spécifique (espaces numériques de travail – ENT, réunions éducation par territoire, vidéo ou plaquette promotionnelle, l'organisation de visites de sites ENS pour les principaux, questionnaires et professeurs des collèges),
- Pour les établissements d'enseignement agricoles une information spécifique sera faite.
- Pour tous, les informations sont accessibles sur le site Internet du Département.

2- Montage des projets

Par les enseignants en lien avec les animateurs nature agréés avec l'aide technique des agents du Département concernés.

3- Dépôt des projets

Les projets pédagogiques sont déposés auprès du Département :

- Pour les collèges : Avant **fin mars de l'année N-1**, dans le cadre du PICC,
Pour les écoles et lycées : Avant le **5 mai de l'année scolaire N-1**,
Ou avant le **5 octobre de l'année N** de réalisation du projet,

4- Analyse des projets

Pour les écoles, les projets doivent au préalable être visés par le Directeur de l'école et l'Inspecteur de l'Education nationale (IEN).

L'ensemble des projets est ensuite analysé techniquement par la responsable Education Environnement / ENS du Département et un référent de la DSDEN.

Ils sont ensuite présentés pour avis aux vice-présidents en charge de l'environnement du Département avant un vote des subventions attribuées par la Commission permanente du Département.

Restitutions pédagogiques

Chaque projet financé par ce programme fait l'objet d'une valorisation des travaux des élèves sous forme d'une restitution pédagogique réalisée par la classe (compte-rendu de visites, schémas/dessins, site Internet, affiche, plaquette pédagogique, vidéo, pièce de théâtre...)

Les enseignants fournissent également au Département une fiche d'évaluation du projet.

Les restitutions pédagogiques pourront être présentées aux comités de sites et visibles sur les sites « Nature Isère » pour mieux valoriser les projets réalisés auprès des acteurs du territoire et des isérois.

Un concours récompensant les meilleures restitutions pourra être organisé.

Mesures d'accompagnement

- **Evaluation et agrément des animateurs nature**

Afin de garantir la qualité des interventions pédagogiques dans le cadre des projets « A la découverte des ENS », le Département évalue les animateurs nature souhaitant accompagner ces projets.

Cette évaluation porte sur les connaissances naturalistes, le fonctionnement des écosystèmes, les services rendus par la nature, les cycles biologiques, la gestion des milieux, les dispositifs de protection de la nature dont la politique ENS, les compétences pédagogiques. Elle donne lieu à un agrément.

- Renforcement des compétences des animateurs nature agréés et des enseignants

Pour les **animateurs agréés**, des journées d'information et d'échanges régulières sont organisées par des agents du Département et des professionnels de l'éducation à l'environnement. Elles visent à :

- Renforcer la connaissance de la politique ENS et des outils de protection de la nature en France,
- Renforcer les connaissances sur les milieux, les espèces, les concepts écologiques, la gestion des espaces naturels,
- Renforcer les compétences pédagogiques relative à l'éducation à l'environnement en proposant une mixité d'approches (sensorielles, artistiques, historique, philosophique...) adaptées aux différents niveaux,
- Adapter le contenu des projets ENS aux programmes scolaires et suivre la progression des élèves tout au long de leur scolarité (prise en compte du parcours de l'élève).

La participation aux formations permet le renouvellement de l'agrément.

Les ENS et les missions du Département liées peuvent servir de supports pour la **formation continue des enseignants** organisée par la DSDEN (Cf. FA-3). Ces formations ou journées d'échanges visent à :

- Montrer en quoi les ENS permettent des apprentissages multiples dans les domaines scientifiques (sciences de la vie et de la terre, physique, chimie), littéraire (français, histoire-géographie), artistique et sportif.
- Développer des approches pédagogiques multiples adaptées aux différents niveaux,
- Prendre en compte le parcours de l'élève au travers de projets ENS adaptés à chaque niveau.

Les animateurs intervenant fréquemment sur les sites et les enseignants volontaires ayant réalisé des projets pédagogiques sont invités aux comités de sites pour présenter un témoignage sur un projet pédagogique réalisé mais aussi pour mieux connaître la vie du site, ses enjeux et ainsi intégrer ses informations dans leur travail.

- Développement et mutualisation d'outils pédagogiques

Edition d'un classeur pédagogique pour les collèges : afin d'accompagner les enseignants des collèges dans la réalisation de leurs projets, un classeur pédagogique sera édité. Il comprendra des éléments d'amélioration des connaissances (biodiversité, éducation à l'environnement) et de pédagogie (fiches techniques, idées et outils pédagogiques) mais aussi des exemples de travaux à proposer aux élèves.

Les fiches pédagogiques et expositions réalisées sur les ENS, la biodiversité, les continuités écologiques sont mises à disposition des enseignants.

De nouveaux outils pédagogiques spécifiques à un ENS ou plus généraux peuvent également être créés via un appel à projets ou dans le cadre des conventions de partenariat. Ces outils sont mutualisés notamment sur Nature Isère (ex : maquettes, clés de détermination simplifiés...)

Chaque année, un bilan est présenté et discuté avec l'ensemble des partenaires du programme pour expliquer les évolutions de la campagne, mutualiser des outils pédagogiques, recueillir les avis des partenaires.

Acteurs impliqués

- DSDEN Isère, Département-DEJ
- Établissements scolaires
- Professionnels de l'Éducation à l'environnement et partenaires du Département sur ce thème

Indicateurs de résultats

- Nombre total d'élèves concernés (19 442 pour l'année scolaire 2016-2017) et répartition des différents types d'élèves
- Nombre de collégiens participants / an (1 370 sur 2016-2017, soit 7 %)
- Nombre d'élèves des établissements d'enseignement agricole (340 sur 2016-2017, soit 1,7 %)
- Nombre d'écoliers (17 700 sur 2016-2017, soit 91 %)
- Edition d'un classeur pédagogique pour les collèges.

Espaces naturels isérois pouvant accueillir du public

Janvier 2017



FA-3 - RENFORCER LE ROLE DES ENS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les sites ENS et les différentes actions qui y sont menées constituent de bons supports de formation dans des thématiques variées : biodiversité, gestion des milieux naturels, éducation à l'environnement, agriculture et environnement, pastoralisme, gestion forestière, compensation environnementale, mise en valeur du patrimoine culturel, gestion halieutique, actions cynégétiques...

Certains sites se prêtent plus particulièrement à l'accueil de formations en raison des actions et des équipements présents ou en cours de développement (Ecouges, Save, Peuil, Herretang...).

Objectif

Valoriser les sites ENS et les actions qui y sont menées dans le cadre de la formation professionnelle.

Publics visés

Gestionnaires d'espaces naturels, élus et agents des services techniques des collectivités, animateurs nature agréés, agriculteurs et acteurs de l'agriculture, forestiers et acteurs de la filière bois, usagers des sites (chasseurs, pêcheurs...), professionnels des travaux publics et du bâtiment, paysagistes, encadrants des activités de sports de pleine nature, encadrants des chantiers d'insertion, agents du Département dans les domaines du social, du tourisme, de la culture...

Thèmes de formation

- **Politique ENS et gestion des ENS** : formation annuelle (obligatoire) des animateurs agréés ENS
- **Montage de projets pédagogiques** sur les ENS : formation des enseignants (création de référentiels d'ouvrages et d'outils pédagogiques...)
- **Gestion agricole et pastorale dans les espaces naturels** (conseillers des chambres d'agriculture, agriculteurs, établissement d'enseignement agricoles...)
- **Gestion forestière et environnement** (élus communaux, professionnels de la forêt et du bois)
- **Animations nature** avec des publics spécifiques - personnes âgées, petite enfance...- ou en difficulté –personnes en situation de handicap, personnes en difficulté sociale...- (animateurs agréés, personnels des structures d'accueil, agents du département),
- **Espèces introduites envahissantes** (professionnels des travaux publics et d'entretien des espaces verts, paysagistes, agents des services techniques des collectivités),
- **Diagnostics environnementaux, suivis d'espèces, travaux de préservation des milieux...** (gestionnaires d'espaces naturels, services de l'Etat, bureaux d'études, étudiants, paysagistes...),
- **Prise en compte de la biodiversité dans la gestion halieutique d'un plan d'eau** (BTS aquacoles, propriétaires d'étangs),
- **Activité cynégétique : sécurité, biologie des espèces, milieux de vie** (ACCA, élus locaux)
- **Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement** (agents du Département)
- **Prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme**, prise en compte de la biodiversité **dans la gestion des espaces communaux** (élus locaux et agents des services techniques des collectivités, services de l'Etat, bureaux d'études),
- **Aménagements en faveur de la biodiversité dans les parcs et jardins** (entreprises, agents des services techniques des collectivités, particuliers).
- Etc.

Actions

- Identifier les structures de formation pouvant utiliser les espaces naturels comme supports (Agence française de la biodiversité – AFB -, CNFPT, formations professionnelles...),
- Communiquer auprès de ces structures pour faire connaître les possibilités offertes par les ENS,
- Faciliter l'organisation de formations externes et internes par des structures extérieures,
- Organiser en interne des formations externes et internes (DAM-SPN),
- Profiter de la réalisation de chantiers exemplaires sur les ENS pour former les professionnels concernés (« chantiers écoles »).
- Intervenir dans les parcours de formation dans les collèges, d'établissements agricoles et supérieurs en proposant des chantiers nature, des stages d'observation, des études de cas, des stages de fin d'étude...

Indicateurs de résultats

Nombre de formations organisées par des structures extérieures (nb de jours, nb de participants),
Nombre de formations organisées par le Département (nb de jours, nb de participants),
Nombre de chantiers écoles réalisés,
Nombre de sites supports utilisés.

FA-4 - UTILISER LES ENS POUR FACILITER L'INSERTION SOCIALE DES PUBLICS FRAGILISES

Le Département a des compétences fortes dans le domaine social : aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, accueil de la petite enfance, insertion par l'emploi, aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, pris en compte des aidants...

Les Espaces Naturels Sensibles peuvent être de très bons supports pour accompagner ces politiques, les activités dans la nature offrant des conditions d'échanges, de dialogue, de partage d'expérience privilégiés pour les travailleurs sociaux et leurs publics. Les premiers retours de la campagne estivale 2016 témoignent de l'intérêt de ces visites qui concourent au bien-être, à l'apaisement, à la confiance en soi des personnes ayant participé.

Actions

- **Accueillir les publics bénéficiaires des politiques sociales départementales** et leurs accompagnants sur les ENS dans le cadre d'animations spécifiques, notamment via la campagne estivale Nature et Patrimoine (Cf. FA-1),
- **Développer des outils particuliers ou des aménagements sur les sites** favorables à la découverte des sites ENS par des publics fragilisés (sentiers sensoriels, documents de découverte accessible...)
- **Favoriser les chantiers d'insertion** pour la réalisation de travaux d'entretien ou de restauration des milieux sur les ENS et sur des cours d'eau (trame bleue) et intégrer des temps de formation pour les encadrants et les bénéficiaires,
- **Favoriser les chantiers éducatifs** en faisant participer ces publics dans la mesure de leurs possibilités à des actions de gestion sur les sites (maîtrise des plantes introduites envahissantes, réalisation d'un sentier, comptage d'espèces...)

Indicateurs de résultats

Nombre de chantiers d'insertion (nb de jours),
Nombre de projets (nb de jours, nb de participants).
Nombre de personnes en difficulté participant à des animations.

FA-5 - FAVORISER L'APPROPRIATION LOCALE DES ENS

Les Espaces Naturels Sensibles sont avant tout des lieux de vie que les habitants et acteurs locaux apprécient et fréquentent. La préservation à long terme des espaces naturels passe par l'appropriation locale des sites.

Objectif

- **Faire des ENS des lieux de vie** sur lesquels la population et les acteurs locaux s'impliquent dans leur préservation et leur valorisation
- **Valoriser les ENS pour les services rendus par la nature** (épuration de l'eau, de l'air, régulation des crues, pollinisation, production...) **et leur contribution au développement local** (agriculture, tourisme, culture, loisirs...)

Actions

Afin de favoriser l'appropriation des sites par les acteurs locaux, diverses actions peuvent être menées :

- **Faire connaître** les richesses naturelles, historiques, culturelles et paysagères des sites aux habitants et aux entreprises locales par des animations organisées spécialement par les agents du Département (Cf. FA-1),
- Favoriser les **projets « A la découverte des ENS »** avec les établissements proches des sites, pour tous niveaux à partir de la maternelle (découverte et appropriation de l'environnement proche) (Cf. FA-2).
- Développer l'**évènementiel** spécifiques aux sites ou profiter d'évènements locaux ou nationaux pour proposer des animations ou activités. Intégrer des **approches culturelles** (musique, danse, peinture, contes, gastronomie...) pour faire varier les projets et toucher un large public (Cf. FA-7),
- Organiser des **chantiers participatifs** mobilisant les habitants et les acteurs locaux (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, entreprises locales, associations locales...) et suivi d'un temps de convivialité pour favoriser les échanges. Ex : nettoyage du site, débroussaillage manuel, restauration de petit bâti...
- Mettre en place des programmes de **sciences participatives** pour rendre le public et acteurs locaux observateurs et impliqués sur le site.

Indicateurs de résultats

Nombre d'évènements (nb de participants),

Nombre de chantiers participatifs (nb de jours, nb de participants),

Nombre de personnes concernées par des animations.

FA-6 - DEVELOPPER LA VALORISATION TOURISTIQUE DES ENS EN LES INTEGRANT DANS L'OFFRE TOURISTIQUE DU DEPARTEMENT

Objectifs

Inscrire certains sites ENS dans une offre touristique globale (été comme hiver), afin de développer l'attractivité du territoire, de participer à son développement économique, de renforcer l'appropriation de la politique ENS par les élus locaux, mais aussi de participer à la sensibilisation d'un public plus large (isérois et non isérois) à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Actions

- **Identifier les ENS à potentiel touristique** qui ont un intérêt pour le public (dont les groupes) et qui ont la capacité de l'accueillir sans dommage pour l'environnement et les usages grâce à un tourisme éco-responsable. Les critères de choix des sites seront notamment : la localisation, l'accessibilité, la qualité paysagère du site, le type de milieux naturels, la capacité d'accueil, la sensibilité environnementale, l'implication politique locale...
- **Hiérarchiser ces sites** selon leur niveau d'intérêt touristique et leur attractivité potentielle
- **Définir une stratégie de valorisation touristique des sites** en lien avec Isère tourisme, le PDESI et les professionnels du tourisme et des loisirs, dont les offices du tourisme
- **Lancer un appel à projets à destination des structures touristiques** pour accueillir les touristes durant la campagne estivale des animateurs ENS (Cf. § 1.1 et Fiche action FA-1)

Acteurs impliqués

- Gestionnaires de sites
- Isère tourisme, fédérations sportives et de loisirs
- Communes concernées par les ENS
- Offices de tourisme et ensemble des acteurs du tourisme Isérois

Indicateurs de résultats

Nombre de sites ENS d'envergure « touristique »

Nombre de structures touristiques ou de loisirs impliquées dans la valorisation des ENS

Part de touristes, isérois et non isérois, dans la campagne estivale Nature et Patrimoine

Nombre de documents de communication créés ou transversaux (carto-guides, dépliants,...)

FA-7 - DEVELOPPER LA VALORISATION HISTORIQUE ET CULTURELLE DES ENS

De nombreux sites ENS conjuguent patrimoine naturel et patrimoine culturel. La culture constitue une porte d'entrée contribuant à l'appropriation locale des ENS par les populations riveraines ou touristiques, intéressées par l'histoire et les relations Homme-Nature.

Objectifs

- **Renforcer la connaissance culturelle, patrimoniale et historique sur les sites ENS** pour une valorisation ultérieure.
- **Favoriser la restauration et la valorisation du patrimoine culturel et historique sur les sites** dans les plans de gestion (Exemples : Restauration et valorisation de la Chartreuse aux Ecouges, de la ferme du Peuil, de la Tuilerie sur le site de l'Herretang, du four à pain aux Rimets...)

Actions

- Sur les ENS départementaux, systématiser la recherche culturelle et historique dans les actions du plan de gestion,
- Sur les ENS locaux, développer les études culturelle et historique,
- Valoriser le patrimoine culturel, archéologique et historique dans la mesure du possible,
- Créer des liens avec la Bibliothèque départementale et les Archives départementales sur le thème de la nature (choix des livres, gestion d'expositions...).

Indicateurs de résultats

Nombre de sites dont le patrimoine culturel et historique est valorisé,
Nombre de projets de restauration et de valorisation du patrimoine culturel et historique par an,
Nombre de fiches thématiques culture réalisées.

FA-8 - DEVELOPPER LE LIEN ENTRE PATRIMOINE NATUREL ET PATRIMOINE CULTUREL

Patrimoines naturel et culturel sont étroitement liés du fait de la présence de l'Homme sur l'ensemble du territoire isérois et du lien étroit qu'il entretient avec les ressources naturelles et son environnement depuis toujours.

De nombreux exemples de rapprochement entre activités culturelles et Espaces Naturels Sensibles existent, les sites ENS pouvant inspirer ou supporter de nombreuses activités culturelles.

Objectif

- **Organiser et structurer le rapprochement entre Nature et Culture** (dont l'histoire locale) sur les sites ENS, dans le but de toucher d'autres publics, de faire connaître la préservation du site et susciter une adhésion des locaux.

Actions

Au niveau départemental

- Développer un **programme d'animations culturelles ou de valorisation du patrimoine** en relation avec la direction de la culture et du patrimoine notamment dans le cadre d'appels à projets

Au niveau local

- **Sur chaque site, organiser des sorties nature, des actions de sensibilisation impliquant des activités culturelles** en lien avec le patrimoine culturel ou l'histoire du site, et en s'appuyant sur les personnes ressources et associations locales (Ex : Création d'une résidence d'artistes sur le site départemental de Save)

Résultats à atteindre

- Développer les interventions d'artistes sur les ENS
- Disposer d'une charte d'utilisation des sites dans le cadre d'animations culturelles sur les ENS.
- Développer un calendrier annuel d'animations sur les sites ENS.
- Organiser des animations spécifiques sur les sites départementaux et locaux.

Indicateurs de résultats

Nombre d'actions et évènements organisés sur les sites ENS avec une entrée culturelle.

FA-9 - REALISER UN SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LES ENS, SUR LE THEME DE « L'HOMME DANS SON ENVIRONNEMENT »

Objectifs

- **Structurer la politique départementale d'accueil du public** par un document stratégique
- **Définir une charte commune pour l'accueil du public sur les sites,**
- **Fournir une offre d'accueil cohérente et complémentaire sur l'ensemble du réseau des espaces protégés** (aménagement, thèmes pédagogiques, outils pédagogiques),
- **Permettre la découverte des sites par tous les publics** et plus particulièrement les bénéficiaires des politiques départementales (Cf. fiche action FA-1),
- **Faire des ENS des lieux de vie pour la population locale** (habitants dont scolaires, élus locaux, acteurs locaux dont entreprises...) pour renforcer l'appropriation locale (Cf. fiche action FA-5),
- **Développer une stratégie de communication sur le réseau ENS** pour valoriser les actions menées (Cf. fiche action FA-10).

Description de l'action

Réaliser un schéma départemental d'accueil du public sur les ENS dans un objectif de « sensibilisation et d'éducation à l'environnement » autour de 3 grands axes :

- **Une charte donnant les grands principes pour l'accueil du public sur les ENS isérois,**
- **Une cohérence spatiale et thématique de l'offre de sensibilisation et d'éducation à l'environnement :**
 - Équilibrer la répartition géographique des ENS ouverts au public selon les niveaux de sensibilité, d'équipements et les thématiques abordées,
 - Développer les outils d'analyse de la fréquentation des ENS pour adapter l'offre d'accueil à la fréquentation,
 - Identifier des axes prioritaires de valorisation pédagogique et des outils de sensibilisation ou autres types de médiation adaptés aux sites et aux différents publics.

- **Une offre d'accueil adaptée à tous les publics :**
 - Elargir les publics accueillis sur les ENS en ciblant plus particulièrement :
 - les publics en lien avec les compétences sociales du Département
 - les habitants et acteurs locaux
 - les visiteurs occasionnels dans le cadre d'une valorisation touristique du territoire
 - Adapter l'offre d'accueil en fonction des publics : périodes et type d'accompagnement,
 - Organiser une stratégie de communication concernant l'offre d'accueil sur les sites :
 - Définir un plan de communication avec un **programme annuel d'évènements** en lien avec les acteurs des territoires (Cf. § 4.2),
 - Editer un « **topoguide des ENS** », fournissant les informations sur l'accès au site (accessible via le PDIPR, les transports en commun, les pistes cyclables...), le type de public concerné (familial, PMR, sportif...), la difficulté et la durée des itinéraires de découverte, les thèmes abordés, les équipements pédagogiques.

Ce schéma sera réalisé en **lien étroit avec les autres politiques du Département** ayant trait à l'accueil du public sur les ENS : tourisme, sentiers de randonnée, sports de nature, culture, social...

Indicateurs de résultats

Rédaction du schéma départemental d'accueil du public sur les ENS,
 Nombre de sites entrant dans l'offre d'accueil du public,
 Edition d'un topoguide de découverte des ENS adapté aux différents publics,
 Edition d'un programme annuel de communication et d'évènements sur le réseau ENS.

FA-10- DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LE RESEAU DES ENS ET LES ACTIONS MENEES

Objectifs

- **Renforcer la politique de communication pour faciliter la découverte des sites** départementaux et locaux par la population iséroise mais aussi les agents départementaux.
- **Mettre en valeur la richesse du patrimoine naturel et paysager isérois en lien avec la gestion des ENS, les usages traditionnels et le patrimoine culturel et bâti**
- **Créer des outils et des supports de communication.**
- **Créer et accompagner des actions de communication, événementiels, pour sensibiliser les médias, les partenaires et les publics aux actions liées à la politique départementale.**

Description de l'action

- Définir une **stratégie de communication** en relation avec les Directions de la Communication, de la Culture, de l'éducation, de la jeunesse et des sports et d'Isère Tourisme
- **Valoriser régulièrement les points forts** (patrimoines, paysages, histoire, actions annuelles « phares »...) et partager l'agenda des visites et des évènements avec la population iséroise mais aussi les usagers des sites, les élus locaux, les agents départementaux via la communication externe et interne.

Pistes de réflexion pour un futur plan de communication

A- Objectifs

1- Valoriser les nouvelles missions des agents et animateurs ENS chargés des espaces naturels et ruraux ainsi que les initiatives portées par les collectivités locales en faveur des ENS auprès :

- des élus locaux (communes, EPCI)
- des partenaires institutionnelles (Région, Chambre départementale d'agriculture...),
- des agents du Département.

2- Faire connaître et reconnaître les actions du Réseau des ENS aux usagers et à de nouveaux publics

- Campagne estivale Nature et Patrimoine
- Projets de découverte des ENS (Nature Isère, trame de restitution pédagogique)

3- Promouvoir l'Isère, les activités liées aux ENS et les services rendus par la nature

Par la création de supports de communication afin de :

- Mettre en avant les activités et usages sur les ENS et les filières qu'ils alimentent (bois récolté aux Ecouges, agneau en estive au Col du coq...),
- Privilégier l'entrée « Paysages » résultante du patrimoine naturel et des activités humaines
- Créer du lien avec les acteurs locaux (gîtes...)

B- Publics visés

1) Les ambassadeurs

- Les conseillers départementaux,
- Les gestionnaires (élus et techniciens des collectivités locales) et membres des comités de site
- Les enseignants, animateurs ENS du Département et les animateurs nature agréés ENS.

2) Les nouveaux publics

- les agents du Département
- les personnes en difficulté sociale et handicapés
- les professionnels du tourisme et autres (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, public local...)

3) Les curieux de nature

- Les collégiens
- Les familles
- Les randonneurs et sportifs

C- Plan d'action

Communication externe :

- Site Internet du Département : mise à jour et renforcement des informations (dont édition d'une lettre d'information) et liens vers d'autres sites thématiques dont Nature Isère,
- Diffusion d'actualités sur les réseaux sociaux et sites professionnels (ex : APIDAE / tourisme)
- Edition de plaquettes et autres outils de communication sur des thématiques ENS et territoires
- Edition de dossiers de présentation des sites et de fiches pédagogiques sur les ENS départementaux et locaux
- Edition d'un programme annuel d'évènements
- Edition d'un topoguide des ENS (Cf. § 4.1)
- Développement d'outils innovants pour valoriser les ENS
- Définition d'une charte graphique pour les documents relatifs aux ENS,
- Etc.

Communication interne :

- Journal interne et Intranet
- Valoriser des actions transversales entre les différentes politiques (social, tourisme, sports...)
- Réalisation de journées de direction ou de services sur les ENS.